



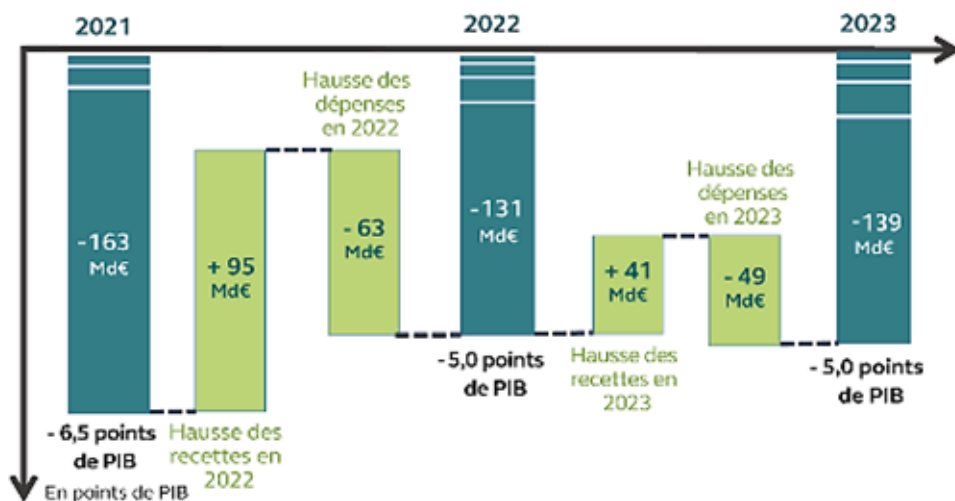
LA DÉCENTRALISATION, 40 ANS APRÈS

Rapport public annuel 2023

10 mars 2023

MALGRÉ LE REPLI DES MESURES D'URGENCE ET DE RELANCE, LE DÉFICIT RESTE ÉLEVÉ EN 2022 ET 2023

Solde public en 2021, 2022 et 2023 (en Md€)



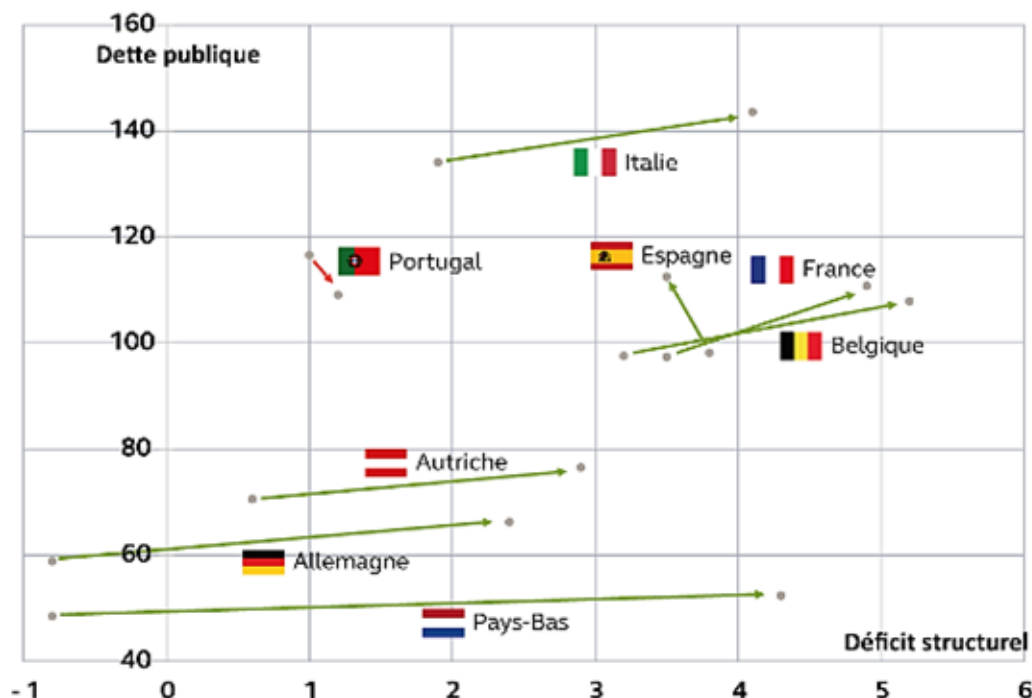
Source : Insee, PLFSSR pour 2023

Le déficit public atteindrait 5 points de PIB en 2022. Cette amélioration est liée au dynamisme des recettes alors que la dépense continue à augmenter malgré l'extinction de la plupart des mesures liées à la crise sanitaire.

En 2023, le déficit public serait au même niveau, dans un contexte où la croissance se tasserait et où les dépenses de bouclier énergétique resteraient élevées.

DES FINANCES PUBLIQUES PARMIS LES PLUS DÉGRADÉES AU SEIN DE LA ZONE EURO EN 2019

Évolution de la dette publique et du déficit structurel des principaux pays européens entre 2019 et 2023 (en % du PIB)

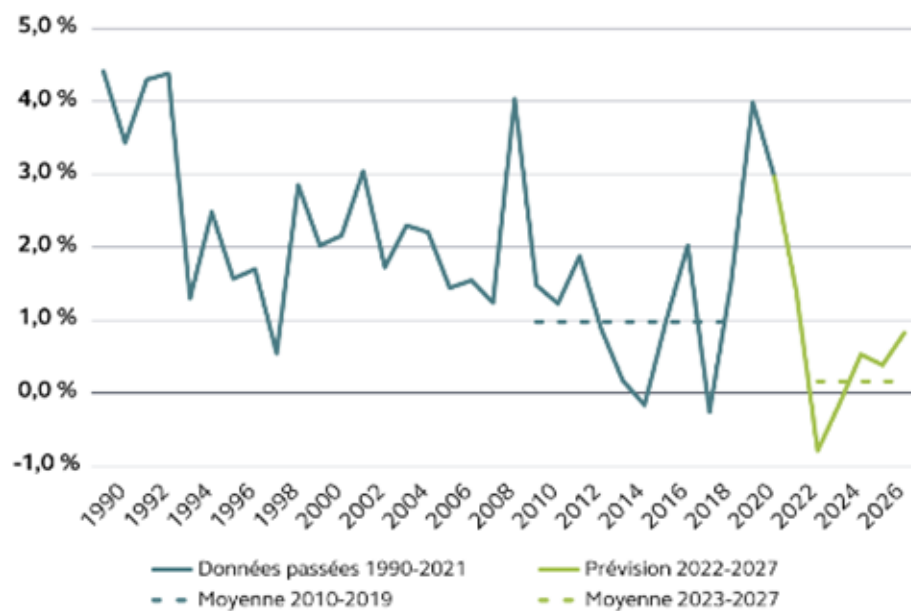


La France, l'Italie et la Belgique sont entrés dans la crise avec des niveaux élevés de déficit structurel et de dette. Les mesures mises en œuvre pendant la crise n'ont fait que de détériorer cette situation, avec des déficits structurels supérieurs à 4 points de PIB et un niveau d'endettement compris entre 110 et 140 points de PIB en 2023.

Source : Prévion de novembre 2022 de la Commission européenne

UNE TRAJECTOIRE DE RETOUR DU DÉFICIT SOUS 3 % EN 2027 PEU AMBITIEUSE

Taux de croissance de la dépense publique en volume* (en %)

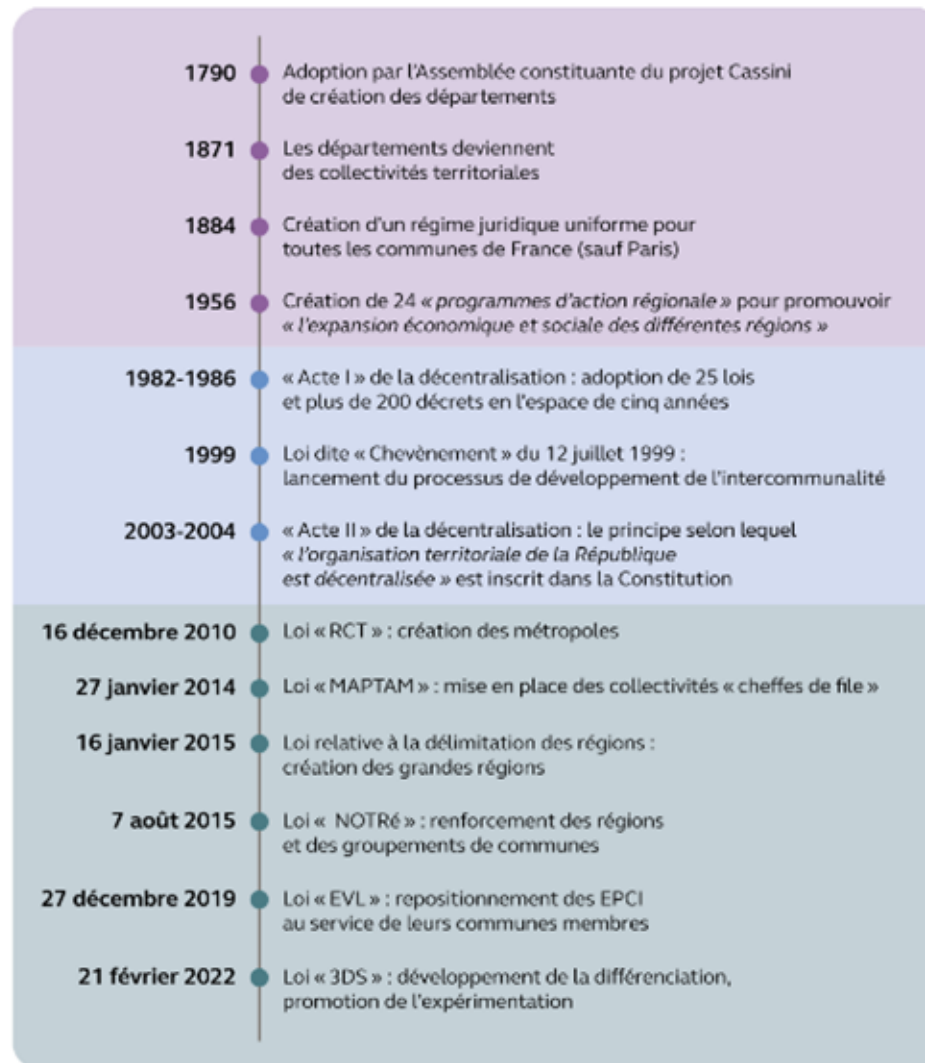


La trajectoire présentée dans le projet de loi de programmation des finances publiques apparaît peu ambitieuse (3% en 2027, dette stable). Elle suppose, par ailleurs, une maîtrise de la dépense publique d'une ampleur inédite.

Source : Insee et projet de loi de programmation des finances publiques

* Les volumes ont été calculés à partir du déflateur du PIB.

DEPUIS 2010, LA DÉCENTRALISATION S'EST ESSOUFFLÉE ET CONNAIT DES HÉSITATIONS



L'ORGANISATION TERRITORIALE RÉSULTANT DES LOIS SUCCESSIVES INSTAURE UNE CONCURRENCE DES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DE GESTION LOCALE

Évolution du nombre d'EPCI à fiscalité propre (FP) de 1992 à 2021

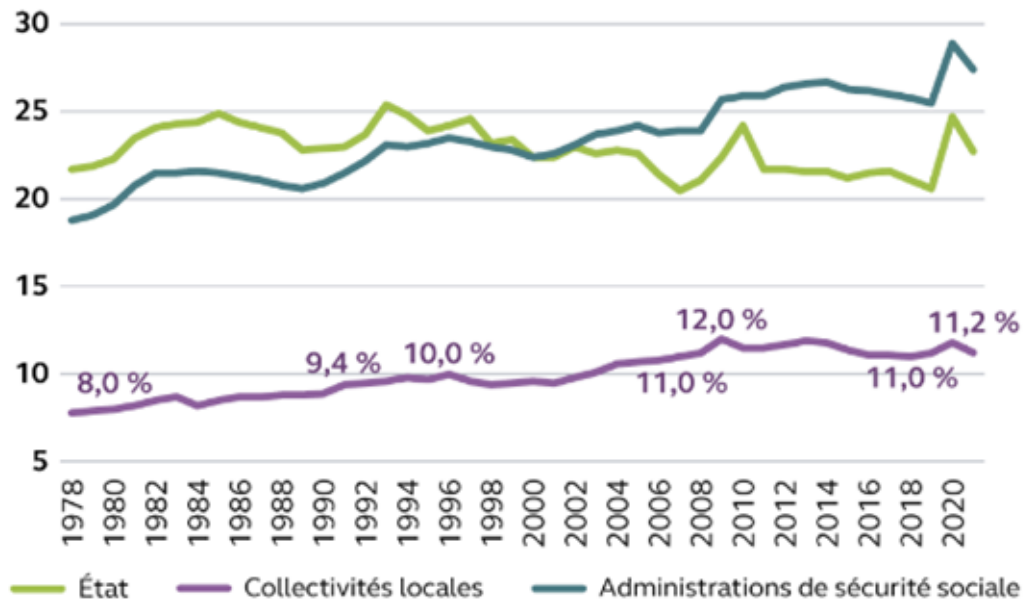
<i>Catégories d'EPCI à FP</i>	1992	1995	1999	2010	2015	2021
<i>Métropoles</i>	-	-	-	-	11	21
<i>Communautés urbaines</i>	9	9	12	16	9	14
<i>Communautés d'agglomération</i>	-	-	-	181	226	223
<i>Communautés de communes</i>	-	756	1 347	2 409	1 884	995
<i>Syndicats d'agglomération nouvelle</i>	9	9	9	5	3	-
<i>Districts</i>	214	324	305	-	-	-
<i>Communautés de ville</i>	-	4	5	-	-	-
<i>Total EPCI à fiscalité propre</i>	-	1 102	1 678	2 611	2 133	1 253

Le triple mouvement de généralisation des EPCI, d'accroissement de leur taille et d'extension de leurs compétences a complexifié leur gouvernance et leur fonctionnement, notamment dans la mise en œuvre des services de proximité.

Source : Cour des comptes, Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, fascicule 2, octobre 2022, d'après des données de la DGCL

LE POIDS DES FINANCES LOCALES S'EST SIGNIFICATIVEMENT ACCRU

Évolution des dépenses des collectivités locales, de l'État et des administrations de sécurité sociale (% PIB)

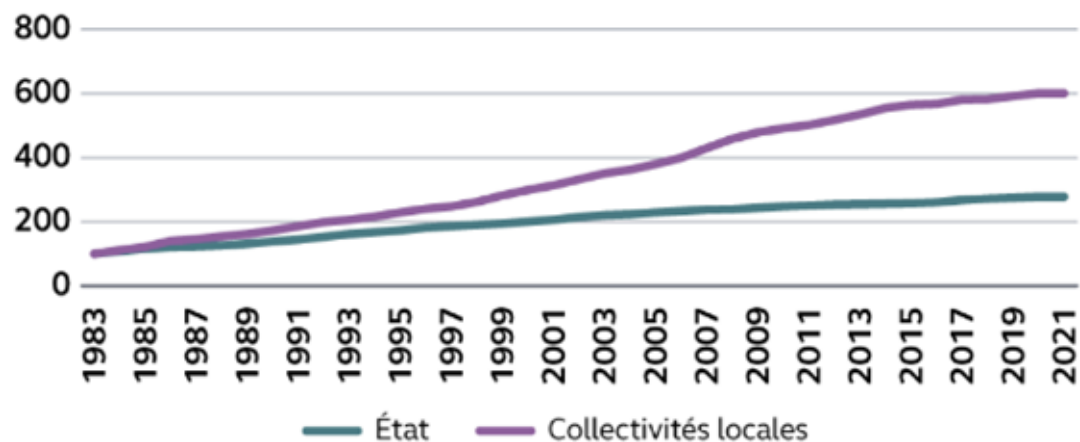


Source : Insee. Données APUL. Les étiquettes indiquent les années où la dépense publique locale a dépassé une unité supplémentaire de PIB

La dépense publique locale par habitant a doublé entre 1985 et 2020, passant en euros constants, c'est-à-dire hors effet de l'inflation, de 2 013 € à 4 000 € (en euros 2020). Sur la même période, les dépenses de l'État par habitant ont été multipliées par 1,4. Cette forte progression ne s'est pas effectuée de manière continue.

DEPUIS 40 ANS, LES DÉPENSES DE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS ONT PROGRESSÉ EN PROPORTION PLUS RAPIDEMENT QUE CELLES DE L'ÉTAT

Évolution comparée des charges de personnel de l'État et des collectivités locales (base 100 en 1983)

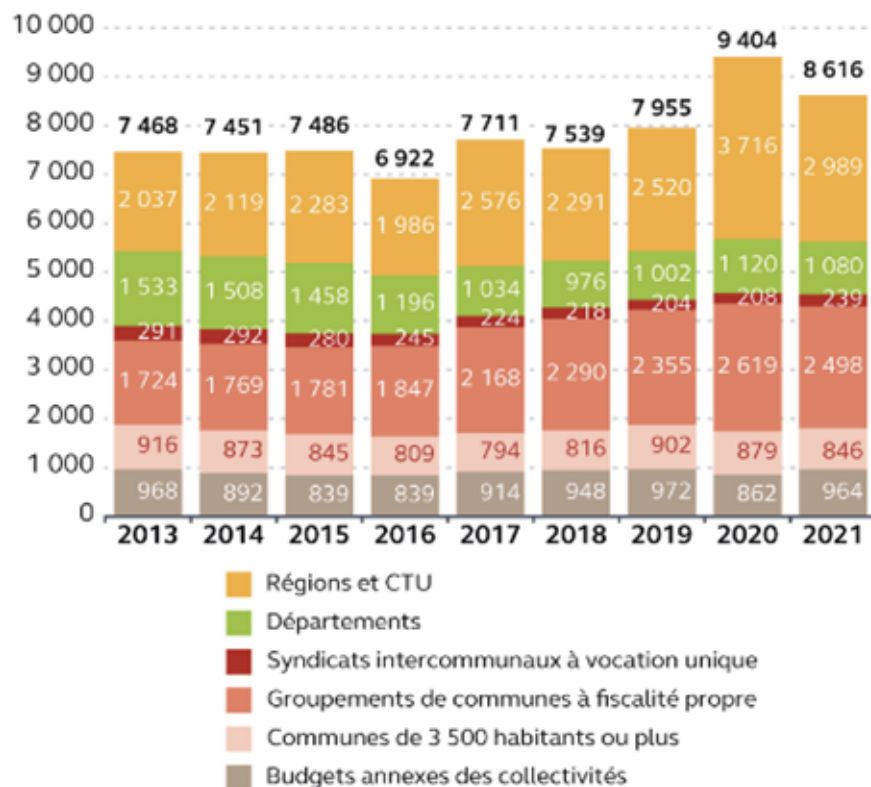


Ces dépenses sont majoritairement portées par le bloc communal. En 2021, les dépenses de personnel représentaient 46 % des dépenses de fonctionnement du bloc communal, contre 22 % de celles des départements et 19 % de celles des régions.

Source : Insee

LES COMPÉTENCES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS : UNE RATIONALISATION À ACHEVER

Évolution des dépenses d'action économique des collectivités territoriales de 2013 à 2021 (M€)

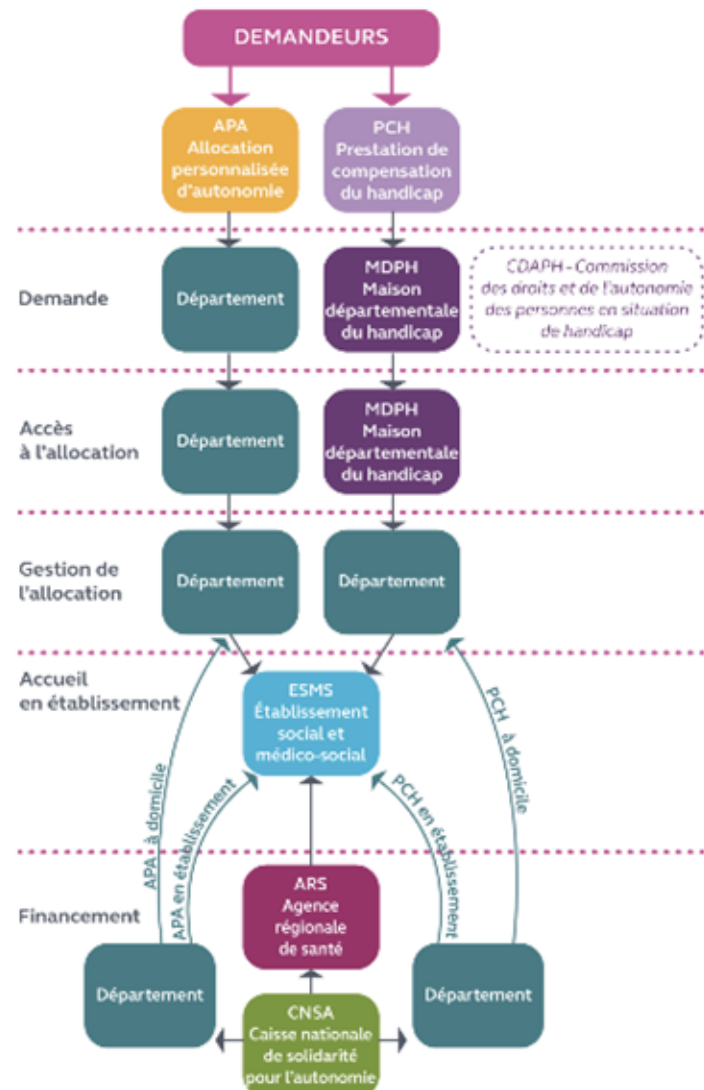


La part des régions et du bloc communal dans le total des dépenses d'action économique a progressé, passant respectivement de 27 % et 39 % en 2013 à 37 % et 42 % en 2021.

LES POLITIQUES SOCIALES DÉCENTRALISÉES : UNE COORDINATION À CONFORTER, DES FINANCEMENTS À RENFORCER

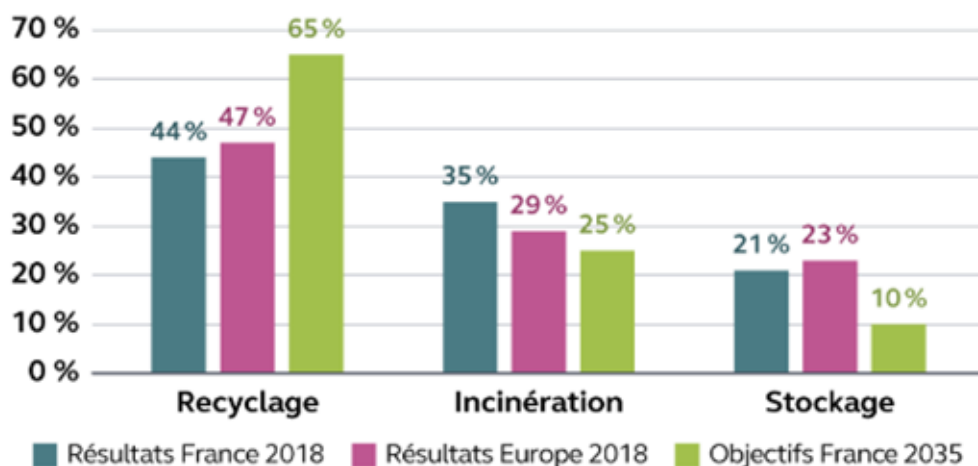
Cette décentralisation apparaît inaboutie, marquée par une tension entre la logique de solidarité nationale et celle de politique locale assumée sous l'autorité des départements, chefs de file de l'action sociale.

Acteurs impliqués dans la prise en charge de l'autonomie



LES DÉCHETS MÉNAGERS : UN DÉFI AU QUOTIDIEN POUR LES INTERCOMMUNALITÉS ET UN NOUVEL ENJEU POUR LES RÉGIONS

Situation constatée et objectifs de débouchés pour les déchets ménagers



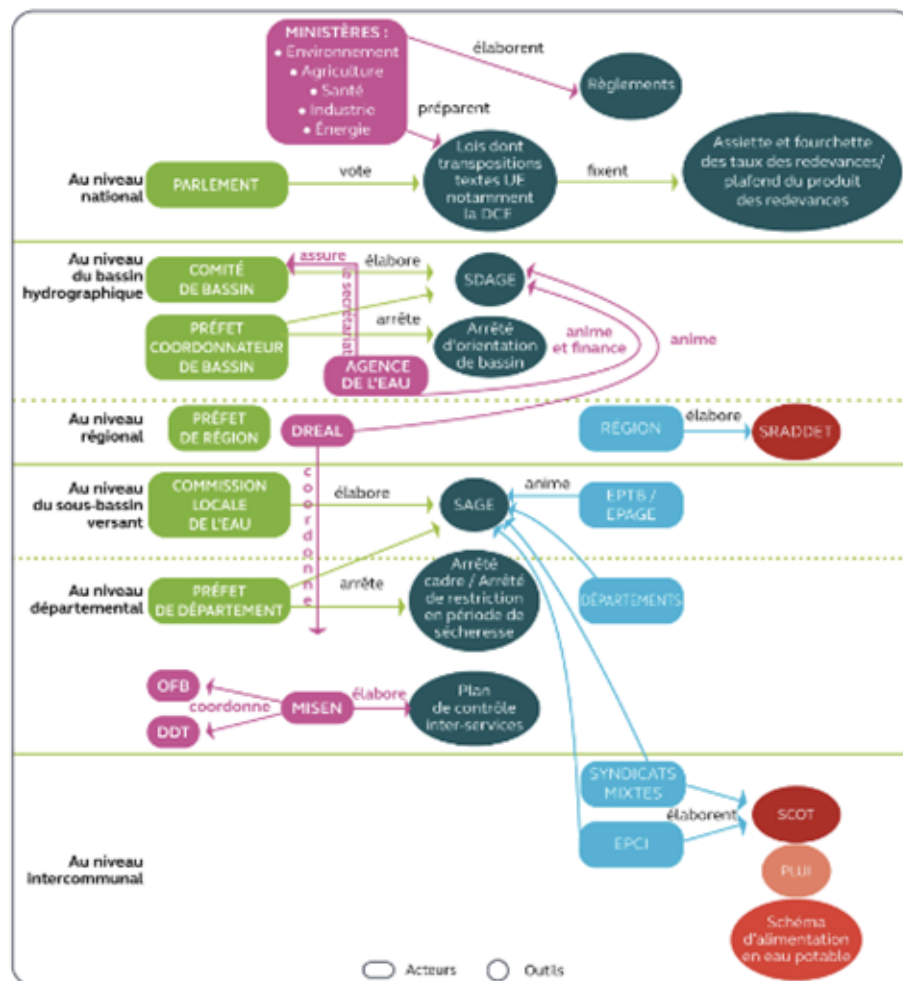
Source : Cour des comptes à partir des données Eurostat

Un chemin significatif reste à parcourir pour rejoindre les pays les plus avancés comme l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et les pays scandinaves et surtout atteindre les objectifs actuels de « valorisation matière » fixés par le code de l'environnement.

UNE ORGANISATION INADAPTÉE AUX ENJEUX DE LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Présentation simplifiée de la gouvernance de l'eau

L'inadéquation entre les circonscriptions administratives et la géographie des bassins hydrographiques constitue une réalité incontournable, qui oblige l'Etat et les collectivités locales à mettre en œuvre de nombreuses instances de coordination.



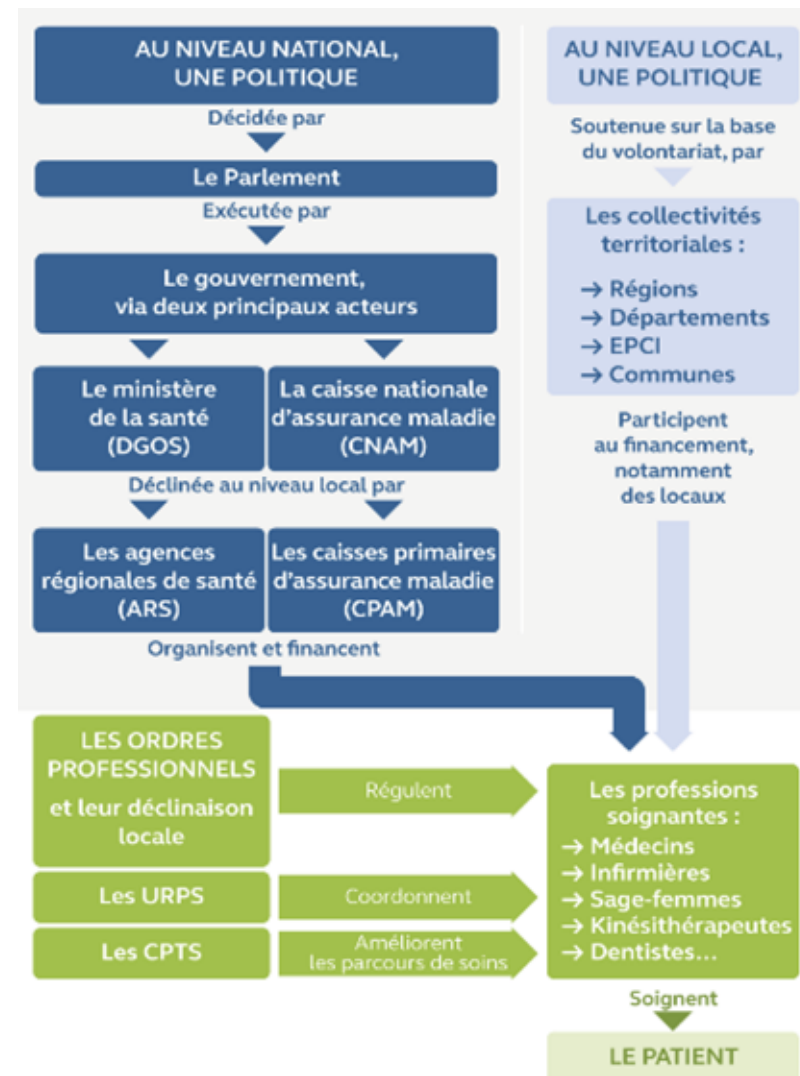
Source : juridictions financières

Misen : mission interservices de l'eau et de la nature ; EPCI : établissement public de coopération intercommunale ; SradDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; Scot : schéma de cohérence territoriale ; PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal.

MIEUX COORDONNER ET HIÉRARCHISER LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS DANS L'ACCÈS AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

Les initiatives des collectivités territoriales sont inégalement pertinentes ; elles gagneraient à être mieux articulées dans le cadre de contrats locaux de santé (CLS) conclus avec les agences régionales de santé (ARS)

Les acteurs de la politique d'accès aux soins de premier recours





LA DÉCENTRALISATION, 40 ANS APRÈS

Rapport public annuel 2023

10 mars 2022